



## Montant de l'api et forfait logement

Par **gailleMM**, le **08/10/2008** à **20:56**

Bonsoir

J'ai vu deux enfants de deux et un an. Je vivais sur Montpellier et rendu mon appartement le 1 octobre 2008.

Je bénéficie de l'API mais ne comprends pas pourquoi je ne perçois que 151 euros alors que le montant est de 944 euros avec deux enfants

J'ai bénéficié de l'ASF pendant quatre mois et a été supprimé parce que je n'ai pas engagé d'action en justice car le papa était malade et est maintenant au chômage.

Comment faire valoir mes droits?

Je suis hébergée chez ma maman en attendant un HLM et la CAF m'a parlé d'un forfait logement d'un montant de 133 euros. Sera-t-il déduit de mon API? Parce qu'il ne va plus me rester grand chose pour nourrir et habiller mes enfants.....mais comme j'ai eu un logement auparavant, je ne comprends pas mon forfait logement était déjà déduit de mon API et les ALS étaient versés directement à l'agence

Que faire? Saisir le JAF pour expliquer ma situation car je ne veux engager d'action en justice contre le papa.

merci de votre réponse